



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange CH168Series

Numéro d'enregistrement -

Synonymes ColorSpan 0900700-101

Date d'émission le 07-04-12

Numéro de version 02

Date de révision le 11-03-16

Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version le 07-04-12

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Impression jet d'encre.

Utilisations déconseillées Aucun connu.

Identification de la société HP France SAS
1 ave Du Canada, Building A
Les Ulis
France 91947
Numéro de téléphone 0 820 211 211

HP Inc. health effects line
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209
(Ligne directe) 1-760-710-0048
HP Inc. Customer Care Line
(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836
(Ligne directe) 1-208-323-2551
Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com
Numéro d'appel d'urgence + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé humaine

Corrosion ou irritation de la peau Catégorie 2

Blessure ou irritation grave des yeux Catégorie 2

Cancérogénicité Catégorie 2

Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement aquatique, danger à long terme pour le milieu aquatique Catégorie 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient : Alcool isopropylique, Alkyldiol, Colorants, Diéthanolamine, Eau, Glycérol, Glycerol Ethoxylate, Ingrédients mineurs, pyrrolidone-2

Pictogrammes de danger Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mentions de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention Donnée inconnue.

Réaction Donnée inconnue.

Stockage Donnée inconnue.

Élimination Donnée inconnue.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers

Les voies potentielles d'exposition à ce produit sont le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Informations générales**

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
pyrrolidone-2	<15	616-45-5 210-483-1	01-2119475471-37-XXXX	-	
Classification :	Eye Irrit. 2;H319				
Colorants	1-5	Confidentiel	-	-	
Classification :	-				
Alkyldiol	<5	Confidentiel	01-2119987321-35-XXXX	-	
Classification :	Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H335				
Glycerol Ethoxylate	<5	31694-55-0 500-075-4	-	-	
Classification :	-				
Alcool isopropylique	<2.5	67-63-0 200-661-7	01-2119457558-25-XXXX	603-117-00-0	
Classification :	Flam. Liq. 2;H225, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H336				
Diéthanolamine	<2	111-42-2 203-868-0	-	603-071-00-1	
Classification :	-				
Glycérol	<2	56-81-5 200-289-5	-	-	
Classification :	Eye Irrit. 2;H319				
Ingrédients mineurs	<1		-	-	
Classification :	-				
Eau	Balance	7732-18-5 231-791-2	-	-	
Classification :	-				

SECTION 4: Premiers secours**Informations générales**

Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours**Inhalation**

En cas d'accident par inhalation : évacuer la personne hors de la zone de danger et l'installer au repos. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau	En cas de contact, retirer immédiatement les vêtements contaminés et nettoyer la peau à grande eau. Laver séparément les vêtements avant réutilisation.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau. Donner plusieurs verres d'eau. Si le matériau est avalé, obtenir immédiatement des soins ou des conseils médicaux -- ne pas provoquer de vomissement. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée inconnue.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser tout moyen convenant aux incendies environnants.

Moyens d'extinction inappropriés Donnée inconnue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Donnée inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers Donnée inconnue.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Porter un équipement de protection adéquat.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Éviter le contact avec la peau.. Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé.
Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.

Pour les secouristes Donnée inconnue.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Méthodes de nettoyage - déversement mineur

6.4. Référence à d'autres sections Donnée inconnue.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brumes de ce produit. Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Tenir hors de portée des enfants. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à température ambiante Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou toute autre source d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Donnée inconnue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	VLE	980 mg/m3	
		400 ppm	

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)	VME	15 mg/m ³	
Glycérol (CAS 56-81-5)	VME	3 ppm 10 mg/m ³	Aérosol

Limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées

Donnée inconnue.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Consommateurs	Cutané	6 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Cutané	167 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Inhalation	17.1 mg/m ³	Long terme systémique
		Oral	5.2 mg/kg bw/d	Long terme systémique
	Travailleurs	Oral	33.3 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Cutané	277 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Cutané	10 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	57.8 mg/m ³	Long terme systémique

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Sans objet	CNTP	10 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.05 mg/l	
		eau douce	0.5 mg/l	Communiqués eau douce
		Intermittant	0.5 mg/l	
		Sédiment	0.4205 mg/kg	
		Sol	0.0612 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Donnée inconnue.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Informations générales**

Donnée inconnue.

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

Protection de la peau**- Protection des mains**

Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

- Divers

Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire

En règle générale, un respirateur n'est pas exigé dans des conditions normales. Assurer une ventilation efficace.

Risques thermiques

Donnée inconnue.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Donnée inconnue.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect****État physique**

Liquide.

Couleur

Cyan

Odeur	légère de solvant
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	7 - 9 7 - 9
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Ininflammable
Taux d'évaporation	Donnée inconnue.
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Soluble
Solubilité (autre)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Donnée inconnue.
9.2. Autres informations	
Famille chimique	Mélange d'eau/de glycol/de colorant
COV (% en poids)	161.2 g/L

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun.
10.4. Conditions à éviter	Éviter les températures élevées.
10.5. Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Donnée inconnue.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Donnée inconnue.
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	
Corrosion ou irritation de la peau	Donnée inconnue.
Blessure ou irritation grave des yeux	Donnée inconnue.
Sensibilisation respiratoire	Donnée inconnue.
Sensibilisation cutanée	Donnée inconnue.
Mutagénicité des cellules germinales	Donnée inconnue.
Cancérogénicité	

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Diéthanolamine (CAS 111-42-2)

2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Donnée inconnue.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique Donnée inconnue.

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées Donnée inconnue.

Danger par aspiration Donnée inconnue.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	12800 mg/kg
<i>Divers</i>		
DL50	Rat	1099 mg/kg
	Souris	1509 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Chien	4797 mg/kg
	Lapin	5.03 g/kg
	Rat	4.7 g/kg
	Souris	3600 mg/kg
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	11.9 ml/kg
<i>Divers</i>		
DL50	Souris	2300 mg/kg
<i>Oral</i>		
DL50	Rat	710 mg/kg
		1.82 g/kg
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
Aiguë		
<i>Oral</i>		
DL50	Cochon d'Inde	6500 mg/kg
	Rat	6500 mg/kg

Informations sur les mélanges et informations sur les substances Donnée inconnue.

Autres informations Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

Composants	Espèce	Résultats d'essais	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (<i>Lepomis macrochirus</i>)	> 1400 mg/l, 96 heures
<i>Aiguë</i>			
Algues	CE50	Algues	> 1000 mg/l, 72 heures
Crustacé	CE50	Daphnie	13299 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	9460 mg/l, 96 heures

Composants	Espèce		Résultats d'essais
Diéthanolamine (CAS 111-42-2)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	61.8 - 86.04 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	100 mg/l, 96 heures
Glycérol (CAS 56-81-5)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	51000 - 57000 mg/l, 96 heures
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	13.21 mg/l, 48 heures
12.2. Persistance et dégradabilité	Donnée inconnue.		
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée inconnue.		
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)			
Alcool isopropylique			0.05
Diéthanolamine			-1.43
Glycérol			-1.76
pyrrolidone-2			-0.85
Facteur de bioconcentration (BCF)	Donnée inconnue.		
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée inconnue.		
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.		
12.6. Autres effets néfastes	Donnée inconnue.		

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Donnée inconnue.

Emballages contaminés Donnée inconnue.

Code des déchets UE Donnée inconnue.

Informations / Méthodes d'élimination Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Autres informations

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Diethanolamine (CAS 111-42-2)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Diethanolamine (CAS 111-42-2)

Réglementations nationales Donnée inconnue.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Donnée inconnue.

SECTION 16: Autres informations

Références Donnée inconnue.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange Donnée inconnue.

Date d'émission le 07-04-12

Informations de révision 1. Identification du produit et de l'entreprise: Nom commercial alternatif
SECTION 2: Identification des dangers: 2.3. Autres dangers
Composition/Renseignements sur les ingrédients : Ingrédients
SECTION 16: Autres informations: Avis de non-responsabilité

Informations de formation Donnée inconnue.

Avis de non-responsabilité

Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications réglementaires d'autres pays.

Informations du fabricant

HP Inc.
1501 Page Mill Road
Palo Alto, CA 94304-1112 US
Informations sur le produit 1-800-925-0563

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
Vle	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
COV	Composés Organiques Volatils

Liste des abréviations

Donnée inconnue.

Safe Use of Mixture Information (SUMI)

Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

Encre à base de solvant: SB01 *French*

Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité.

Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

Conditions de fonctionnement

Durée maximale	Jusqu'à 8 heures par jour
Fréquence de l'exposition	< 240 jours par an
Conditions de traitement	<p>Couvrir l'utilisation à des températures ambiantes.</p> <p>L'utilisation d'un système intégré de ventilation locale est requise dans la zone de séchage.</p> <p>Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail.</p> <p>Utiliser des équipements électriques antidéflagrants.</p> <p>Garder les émissions en dessous des limites d'exposition professionnelle des ingrédients spécifiées dans la section 8 de la fiche de sécurité.</p> <p>Éviter tout contact direct.</p> <p>Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail.</p> <p>Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.</p>

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité

Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection.

Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité.

Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques.

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire.

La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée.

Éviter de respirer les vapeurs/brumes.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle



Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.

Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Conserver à l'écart des sources de chaleur, d'étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver à température ambiante.



Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.

Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.

Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels
PW-Large utilisation par les professionnels
SU7-Supports d'impression et de reproduction
PC18-encre et toners
PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes.
PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes
PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes
PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées
PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées
ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article
ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.

La classification du mélange est basée sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.

Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.

Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.

Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.

La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.